†

LETTRE FUNEBRE,

SUR le decés de Tres-illuſtre Dame, Madame LOUISE FRANÇOISE DE LONGUEIL DE MAISONS, Tres-digne Abbeſſe de l'Abbaye de Noſtre Dame de Meaux, Ordre de Saint Auguſtin, adreſſée aux Monaſteres du méme Ordre, & autres Aſſociez à ladite Abbaye.

Par la Prieure & Communauté dudit lieu.

MESDAMES,

NOS REVERENDES MERES ET CHERES SOEURS,

La douleur profonde dont nos cœurs ſont penetrez depuis la mort de MADAME LOUISE FRANCOISE DE LONGUEIL DE MAISONS noſtre illuſtre & trés-digne Abeſſe, ne nous a pas permis plûtôt de vous faire part de nos regrets, & de vous témoigner combien ils ſont juſtes; nous attirerions vos larmes, & vous comprendriez auſſi bien que nous, que noſtre perte eſt extréme, ſi nous pouvions vous faire un ample & juſte recit de toutes les vertus & des excellentes qualitez que la grace & la nature, comme de concert, avoient réünies en ſa perſonne.

Elle étoit née de l'illuſtre famille de Meſſieurs de Longeüil de Maiſons, que la vertu a rendu encore plus recommandable que les charges & les emplois qu'ils ont toûjours ſi dignement remplis: mais elle a regardé comme un plus grand avantage d'avoir trouvé dés ſes premieres années un azile ſûr

contre les perils du monde dans la célebre Abbaye de Maubuiſſon, où elle fut miſe pour eſtre élevée.

La bonté de ſon naturel & ſes heureuſes inclinations, concourant avec les ſoins qu'on prenoit de ſon éducation, elle fut bien-tôt jugée capable de faire ſa premiere Communion, quoy qu'elle ne fut âgée que de dix ans; l'innocence de ſes mœurs & ſes empreſſements pour obtenir cette grace, la luy firent accorder; ſon cœur en fut penetré de reconnoiſſance, & elle ſentit dés ce moment, combien le Seigneur eſt doux à ceux qui le ſervent, & qu'un ſeul jour paſſé dans ſa maiſon vaut mieux que mil dans les delices du monde.

Elle n'y pouvoit faire un renoncement public que dans quelques années, & elle avoit beſoin de ce temps pour obtenir le conſentement de Meſſieurs ſes parents. Malgré la delicateſſe de ſa complexion, l'exemple de Madame ſa ſœur & ſa ferveur luy perſuadoient que la penitence de Maubuiſſon, toute auſtere qu'elle eſt, ne ſeroit pas au deſſus de ſes forces : mais la Divine providence qui nous la deſtinoit dés lors pour Abbeſſe, la conduiſit dans une maiſon de noſtre Ordre, où elle apprit, en obéïſſant humblement, l'art de commander avec douceur & charité.

Madame de Maiſon fut nommée Coadjutrice de Sainte Perrine de la Villette. L'attachement reciproque de ces deux illuſtres ſœurs, détermina Madame de Longeuil à la ſuivre dans ce ſaint lieu, où elle prit le voile, & fit bien-tôt connoiſtre par ſon zele ſa ferveur & ſon exactitude pour tous les exercices du Noviciat, que c'eſtoit là le lieu où Dieu l'appelloit pour conſommer ſon ſacrifice. Madame de Harlay qui gouvernoit alors, l'ayant jugée digne d'eſtre admiſe à la Profeſſion, reçût ſes Vœux le ſixiéme de Mars de l'année mil ſix cens quatre-vingt-un, n'étant âgée que de ſeize ans & cinq mois, avec une approbation generalle de toute ſa Communauté, & une joye qui ne ſe peut exprimer.

Aprés la mort de Madame de Harlay, Madame de Maiſons luy ayant ſuccedé & comprenant d'abord le ſecours qu'elle trouveroit en Madame ſa ſœur, pour luy aider à partager les ſoins attachez à ſa dignité, luy confia la conduite des Penſionnaires : Tout ce qu'il y a de pénible, d'ennuyeux & de difficile dans cet employ ne la rebuta point pendant dix années. Les ſentimens que la charité inſpire, la douceur qui luy étoit ſi naturelle, & ſon bon eſprit la mirent au deſſus de toutes ces peines & la rendirent auſſi utile qu'aimable à celles qui eurent le bonheur d'éſtre confiées à ſa ſage conduite.

La communauté connoiſſant ſes rares talents voulut ſe l'approprier d'une maniere plus ſpeciale, en la choiſiſſant pour Prieure, & en méme temps pour Maiſtreſſe des Novices. Ces deux nouveaux employs ne ſervirent qu'à manifeſter de plus en plus l'inclination qu'elle avoit pour la vie reguliere. Elle ne connut plus d'autre occupation pour elle que l'aſſiduité au Chœur,

& a toutes les pratiques de l'obſervance Religieuſe. C'eſtoit par ſon exemple ſi édifiant, encore plus que par ſes parolles, qu'elle formoit à la vertu les Novices qu'elle conduiſoit, inſpirant aux unes le deſir de leur perfection & ne laiſſant aux autres aucun pretexte à leur negligence.

Pendant qu'elle ne ſongeoit ainſi qu'à ſe ſanctifier par ces pieux exercices dans le ſecret de ſa retraite; Madame de Mont-Chevreüil dont le gouvernement nous étoit ſi doux & ſi avantageux, ſe trouvant accablée ſous le poids de ſes continuelles infirmitez reſolut de faire ſa démiſſion pure & ſimple, ſans toutefois renoncer au deſir de ſe voir remplacée par une Abbeſſe qui pût nous rendre heureuſes, & maintenir le bon ordre dans nôtre Maiſon.

Entre toutes les perſonnes que le Roy pouvoit choiſir, la Providence Divine, qui preſide à ſes Conſeils, permit qu'il nomma celle qui paroiſſoit à Madame noſtre ancienne Abbeſſe, la plus digne de luy ſucceder, c'eſt à-dire, Madame de Longeuil. Ce fut alors qu'elle crût pouvoir faire en conſcience ce qu'elle n'avoit jamais fait, & qu'il luy étoit permis de reſiſter à Madame l'Abbeſſe ſa ſœur, enſorte que ſa répugnance pour la ſuperiorité l'emportant ſur toute autre conſideration, rien ne pût la réſoudre à l'accepter, que les ordres précis de ſon Eminence Monſeigneur le Cardinal de Noailles ſon Superieur.

Ces premieres difficultez étant ainſi ſurmontées, elle arriva en cette Abbaye pour en prendre poſſeſſion le vingt-ſeptiéme May de l'année mil ſept cens deux, & fut benite le lendemain. Monſieur le Preſident de Maiſon ſon frere & Madame l'Abbeſſe de Sainte Perrine ſa ſœur, qui aſſiſterent à ces deux cérémonies, luy donnerent des marques ſi fortes de leur ſincere attachement pour elle, que nous n'eûmes pas de peine à connoiſtre qu'elle ſacrifioit ce qu'elle avoit de plus cher, en s'éloignant d'eux pour ſe donner à nous. Nous en fûmes penetrées de reconnoiſſance & de joye, eſperant que le Ciel ſe rendroit favorable aux vœux contiuuels que nous faiſions pour la poſſeder longtemps.

Elle ne fut pas plûtôt établie dans le gouvernement qu'il nous fût aiſé de reconnoiſtre ſon principal attrait, perſonne n'auroit eſté ſurpris qu'elle eût employé ſes premiers jours à prendre connoiſſance de l'exterieur de la Maiſon & de ce qui regarde le temporel; ç'auroit eſté remplir quelqu'un des devoirs de ſa charge : mais elle s'attacha encore plus particulierement à commencer par ſe rendre ponctuellement au Chœur & a aſſiſter à toutes les heures de l'Office.

C'eſt ce qu'elle à toûjours continué avec beaucoup de ferveur juſqu'à ſa mort, ſon zele pour ce ſaint exercice ne s'eſt jamais rallenti, elle y étoit ſi aſſiduë & ſi affectionnée que ſi les affaires l'obligeoient quelques fois de ſortir du chœur, elle y revenoit auſſi-toſt & y reſtoit juſqu'à la fin des Offices. Sa modeſtie & ſa gravité y tenoit lieu d'un continuel avertiſſement

& d'un modelle pour toute la Communauté : mais elle y joignoit encore ſes exhortations & ne recommandoit rien plus frequemment que d'éviter juſques aux moindres fautes, qui pouvoient étre contraires à la ſolemnité & à la majeſté du ſervice divin. C'eſtoit une grande joye pour nous de l'entendre mêler ſa melodieuſe voix avec les noſtres, pour animer noſtre pieté & rendre tout enſemble nos chants plus agréables au Seigneur.

Elle nous donnoit tous les jours de nouvelles preuves de ſon attachement inviolable aux devoirs de ſa charge, & c'eſt ce qu'on a pû remarquer dans le ſoin qu'elle avoit des malades, puiſqu'elle ne paſſoit aucun jour ſans les viſiter en leurs celules ou à l'infirmerie, pour leur procurer les ſoulagemens & les conſolations dont elles pouvoient avoir beſoin. Son exactitude en ce point témoignoit la ſenſibilité de ſon cœur & la part qu'elle prenoit aux maux qu'elles ſouffroient.

Quand l'amour du bon ordre l'obligeoit à faire quelque reprehenſion, c'eſtoit toûjours avec tant de moderation & de retenuë qu'il paroiſſoit évidemment qu'elle y avoit une veritable repugnance, & qu'elle auroit voulu, s'il luy eût eſté poſſible, ſe décharger ſur quelque autre de cette fonction, qu'elle trouvoit toûjours penible & onéreuſe. Si elle s'appercevoit que quelqu'unes euſſent pû craindre d'avoir manqué à quelqu'uns des devoirs, qui luy étoient dûs, elles les raſſûroit auſſi-toſt, en diſant, que ſi elle ſuivoit ſon inclination, elle les diſpenſeroit plus volontiers de ceux qu'elle avoit trouvez établis que d'en exiger de nouveaux.

Cette aimable Abbeſſe en s'exprimant de la ſorte, manifeſtoit la franchiſe de ſon cœur, car jamais perſonne n'a eſté plus exacte à parler comme elle penſoit ; ſi elle ignoroit la flâtterie, elle ſcavoit donner de juſtes louanges au merite & à la vertu ; c'eſtoit ſon veritable caractere que la droiture & la ſincerité, la moindre fineſſe ou diſſimulation offenſoit ſa grandeur d'ame, rien ne luy paroiſſoit ny plus bas ny plus indigne : & les perſonnes qui ont eû quelque affaire à traiter avec elle, en peuvent rendre des témoignages authentiques.

Dieu luy avoit fait la grace d'allier une qualité ſi excellente avec une rare prudence & une inviolable diſcretion. Elle avoit un grand ſens, & un jugement ſolide pour conduire les affaires dont elle étoit chargée, ſe donnant toûjours le temps d'y penſer avec beaucoup de maturité. Elle n'avoit pas moins de dicernement pour connoiſtre les perſonnes avec qui elle avoit à traiter, ce qui luy étoit d'un grand uſage dans la diſtribution des obediences & offices de la maiſon.

S'il nous eſtoit avantageux de nous abandonner à ſa ſage conduite il nous ſera encore plus utile de tacher de ſuivre ſes exemples & d'imiter ſes vertus.

La pauvreté qu'elle avoit voüée, luy à toûjours eſté plus chere & plus

precieuſe que les richeſſes, dont elle auroit pû joüir dans le monde. Quoy qu'elle eût une penſion trés-conſiderable, dés ſon entrée dans la Religion, elle s'eſtoit faite une loy de ne s'en jamais ſervir, que dans ſes plus preſſans beſoins l'abandonnant preſque toute entiere à ceux de ſa Communauté.

La dignité d'Abbeſſe à laquelle elle ſe voyoit élevée n'a apporté aucun changement à cette loüable diſpoſition.

Ses meubles, ſes habillements eſtoient de la derniere ſimplicité, elle-même les travailloit, elle-même les racommodoit, ſemblable à la femme forte, elle manioit le fuſeau, filoit la laine & le lin, & avoit une ſinguliere adreſſe pour tout les ouurages des mains, auſquels elle prenoit un veritable plaiſir de s'appliquer, nous en conſervons des monumens éternels dans les plus beaux & les plus prétieux ornemens de noſtre Egliſe, & particulierement dans celuy qu'elle a fini, avec un ſi grand empreſſement, deux jours avant ſa derniere maladie.

L'eſprit de pauvreté qu'elle à ſi exactement pratiqué par rapport à ſa perſonne, à auſſi toûjours regné dans l'adminiſtration des biens de la Communauté, ſa prudente & ſage économie nous à ſervi de reſſouce dans les temps les plus facheux, & nous n'avons jamais rien vû dans ſa conduite qui reſſentit ny le faſte ny la pompe, & qui approchat le moins du monde de la diſſipation.

Sa generoſité naturelle étoit reglée par ſa prévoyance : mais ſa prévoyance ne luy cauſoit nul embaras, la confi nce qu'elle avoit en Dieu, calmoit tellement ſes inquiétudes pour l'avenir, qu'elle ne pouvoit ſouffrir que les autres en fiſſent paroiſtre.

Nous l'avons vûë exacte & rigoureuſe, non ſeullement à obſerver les jeûnes preſcrits : mais pratiquer encore dans ſa nouriture ordinaire une parfaite frugalité, ne ſe nouriſſant pendant tout le Carême que de legumes & de laitages, elle eſtoit ſervie au Refectoire des mets communs, & par les Religieuſes en ſemaines qui ſervoient la communauté, ſans affecter ny exiger aucunes diſtinctions pour ſa perſonne.

Nous goûtions un bonheur tranquille, nous voyant gouverner par une Abbeſſe ſi édifiante & ſi ſage qui ne reſpiroit que la paix, qui entretenoit l'union & la concorde, & ſçavoit ſi ſagement prevenir les moindre ſujets qui auroient pû l'alterer; nous ne liſions pas dans l'avenir, les deſſeins de Dieu nous eſtoient inconnus : mais il les accompliſſoit en conduiſant cette digne ſuperieure, par la nouvelle ferveur dont il l'animoit à ce jour fortuné pour elle, mais trop fatal pour nous.

On appercevoit que ſon exactitude ſe redoubloit en toutes choſes ; durant les dernieres années de ſa vie on la voyoit dans de frequents receüillements & paſſer pluſieurs jours en retraite ; c'eſt à quoy elle a employé la ſemaine de devant la Pentecoſte derniere.

Son détachement pour les choſes exterieuſes devenoit de jour en jour plus remarquable, auſſi-bien que ſa circonſpection pour éviter les moindres fautes. Sa ſeverité à ſe les reprocher s'eſtoit aſſez fait connoiſtre quelque temps avant ſa mort, lors qu'appellant une Religieuſe, elle la pria de n'avoir point d'égard a ce qui luy étoit échapé inconſiderément, en parlant d'une ſœur converſe ; ajoûtant qu'elle en avoit peut-eſtre fait un jugement téméraire. On pouroit encore rapporter une infinité d'autres preuves de l'attention qu'elle avoit à excuſer & à ménager les défauts du prochin.

Enfin le temps que Dieu avoit marqué pour l'apeller a luy s'aprochant de jour en jour, elle officia encore & voulut ſervir au Refectoire le jour de la Pentecôte, ſans ſe plaindre d'un violent mal de teſte qu'elle ſouffroit ; ce ne fut que le ſoir de la troſiéme Fête, aprés avoir aſſiſté à tout l'office du jour, qu'elle conſentit de ne point aller à Matines : le lendemain quoy qu'elle eût fort mal paſſé la nuit, elle eſſaya de s'habiller pour ſe trouver encore au *Veni creator*, qui ſe chante ici ſolemnellement pendant toute l'octave : mais étant accablée de ſon incommodité, elle retomba ſur ſon lit. Le Medecin luy trouva peu de fiévre & elle diſant auſſi que ce n'eſtoit rien, ne voulut point ſe reſoudre à rompre le jeûne des Quatre temps. Peut d'heures aprés la fiévre devint plus violente, & le lendemain au ſoir la petite verolle parût, mais le pourpre qui y étoit joint, ne ſortit que les derniers jours, & pour ſurcroit de douleurs la crainte qu'elle eût que le mauvais air ne ſe cemmuniquat, l'obligea malgré ſa tendreſſe, de nous faire défendre l'entrée de ſa chambre, & nous fumes ainſi privées de la conſolation de voir cette digne Abbeſſe qui nous étoit ſi chere, & qui devoit dans peu nous eſtre enlevée pour toûjours.

La crainte & l'eſperance partageoient continuellement nos cœurs ; & pendant que dans le plus fort de ſes maux, elle répetoit ſans ceſſe, *Seigneur, que voſtre volonté ſoit faite*, nous nous proſternions aux pieds des Autels pour obtenir la conſervation de ſa perſone, qui nous étoit ſi utile & ſi neceſſaire. De ſon coſté ſon cœur ne ſe reſſentant point de l'abatement de ſon corps, elle receüilloit ce qui luy reſtoit de forces pour ſe bien diſpoſer à recevoir ſes derniers Sacrements.

Elle demanda avec empreſſement ſon Confeſſeur, elle écouta humblement les pieuſes exhortations qu'il luy fit, pour la préparer à la reception du Corps & du Sang de Jeſus-Chriſt en Viatique, elle le reçût avec toute la pieté & le reſpect qu'elle ſçavoit eſtre dû à ce Pain des Anges, & quelques jours aprés, contre nos eſperances, la fiévre augmentant ſentant bien elle-méme que le moment de rendre ſon ame à Dieu s'aprochoit, elle reçût l'Extrême-Onction avec une parfaite connoiſſance des graces attachées à ce Sacrement. Elle exprima enſuite à ſon Confeſſeur, de la maniere du monde la plus touchante, la tendreſſe qu'elle avoit pour ſa Communauté, qu'elle à conſervée juſqu'au dernier moment de ſa vie.

Etant ainſi munie de tous les ſecours de l'Egliſe, elle ne fit plus de vœux que pour ſon ſalut, ſans en faire pour ſa ſanté & ſe confiant entierement aux miſericordes infinie de Dieu, & parfaitement ſoumiſe à ſes ordres, elle expira paiſiblement à deux heures aprés minuit le dix-ſeptiéme Juin de la preſente année mil ſept cens treize, dans ſa quarante neuviéme année & de ſa profeſſion Religieuſe la trente deuxiéme & quatre mois.

Nous ſerions inconſolables d'une mort ſi précipitée ſi elle ne s'y étoit preparée par une patience au-deſſus des forces humaines, au milieu des infirmitées les plus douloureuſes & les plus humiliantes, & ſi le ſouvenir de ſes éminentes vertus ne nous la faiſoient pas regarder toûjours vivante dans le ſein de Dieu.

Nous ne laiſſons pas toutes fois de vous demander pour le repos de ſon ame, le ſecours de vos prieres, & de vous acquitter au plûtoſt des devoirs de noſtre ſainte Aſſociation, d'y ajoûter une Communion, & l'application des indulgences, avec le trait *Domine non ſecundum*; Nous vous ſupplions auſſi d'eſtre perſuadées, que nous ſommes,

MESDAMES,

NOS REVERENDES MERES ET CHERES SOEURS,

Vos très-humbles & très-obéïſſantes ſervantes; la Prieure & Communauté de l'Abbaye de Noſtre-Dame de Meaux.

Le 19. Juillet 1713.

167

[illegible]

Nous, serions inconsolables d'une mort si précipitée si elle ne s'y étoit préparée par une [illegible] des forces humaines, au milieu des infirmités les plus douloureuses & les plus humiliantes, & si le souvenir de ses [illegible] vertus ne nous la faisoit pas regarder toujours vivante dans le Lieu de [illegible].

Nous ne l'assurons pas toutes fois de vous demander pour le repos de son ame, de secours de vos prieres, & de vous acquitter au plûtost des devoirs de nostre sainte Association, d'y ajouter une Communion, & Papelication des indulgences, avec le trait [illegible]; Nous vous [illegible] aussi [illegible] que nous sommes,

MESDAMES,

Vos très humbles & très obéissantes servantes;
la Prieure & Communauté de l'Abbaye de
Nostre-Dame de Meaux.

Le 19. Juillet 1715.

[illegible]